



Aux bureaux de géomètre

Réf. : AH

Lausanne, le 10 avril 2007

**Simplifications des dossiers de mutation**  
**Reprise automatisée de mutation en Interlis**  
**Facturation de la mise à jour de la base de données cadastrales officielle (BDCO)**

---

Mesdames, Messieurs,

Dès le 1<sup>er</sup> mai 2007, nous introduisons quelques nouveautés dans le domaine de la mise à jour et nous vous prions d'en informer **l'ensemble de votre personnel concerné**.

**Simplifications des dossiers de mutation**

Jusque là, les **aboutissants de limite de nature contre une façade de bâtiment** devenaient des points 8000 conservés en BDCO. Dorénavant, ces points ne seront plus conservés et vous les numéroterez en **7000** dans vos dossiers, mais vous continuerez à les aligner au millimètre et à les incorporer dans la description des bâtiments CS. Cette simplification permettra d'éviter une des erreurs courantes des dossiers de mutation. Elle s'applique par analogie aux numérisations et mensurations. Elle n'influence pas nos normes, le libellé laissant une marge d'interprétation. Par contre, nous avons rectifié sur internet le corrigé de l'exercice 2 du cours de mise à jour donné en automne 2004.

Le modèle MD.01-MO-VD ou CH permet d'associer plusieurs géométries à un objet du thème OD. Cela permet concrètement de décrire un **bâtiment souterrain** avec un seul numéro même quand il se compose de plusieurs surfaces. Cette possibilité permet d'éviter de numérotter individuellement des petits morceaux d'un grand souterrain débordant d'un bâtiment normal. Vous évitez ainsi de placer des numéros de type 4444c, 4444d, ... dans de petites surfaces. Notre norme 6003 "Objets divers (OD) MD.01-MO-VD" sera complétée pour montrer cette possibilité. Toutefois, il ne faut l'utiliser que si l'appartenance des morceaux sans figuration de numéro se déduit clairement de leur disposition.

A court terme, les deux nouveautés ci-dessus n'entraîneront pas de campagne de rattrapage systématique des données existantes. Vous pouvez les pratiquer facultativement sur les objets que vous modifiez lors de mutation. Par contre, nous vous demandons de les appliquer systématiquement aux objets que vous créez. Nous vous signalerons les oublis d'application de ces nouvelles règles dans nos listes de contrôle de mutation sans les considérer comme des fautes jusqu'à la fin de l'année.

## Reprise automatisée de mutation en Interlis

Actuellement, nous avons testé la procédure avec trois logiciels qui offrent la possibilité de livrer des données Interlis VD permettant une reprise partiellement automatisée des mutations et respectant nos spécifications. Il s'agit de Geomedia, Geoplan et Topobase2. Nous préconisons de suivre des cours auprès des fournisseurs respectifs.

Afin d'éviter des manipulations, le **listage sur papier des points 7000** devient **facultatif**. Par contre, ces points doivent toujours figurer sur le schéma d'exécution. Cette simplification permettra de générer la liste de coordonnées à partir du fichier Interlis prêt pour la livraison. Le géomètre opérateur doit prêter une attention particulière à la numérotation, car l'OIT ne pourra pas rattraper un point 8000 malencontreusement numéroté 7000.

Notre norme 2694 "Marche à suivre pour la commande, le traitement et la livraison de mutations au format Interlis" donne les indications sur la procédure, tandis que la 2695 "Tables à traiter dans le cadre des mutations Interlis" détaille finement les éléments concernés. La version 1.10.2006, et les plus anciennes, de la norme 2694 ne sont plus valables.

En complément à la 2694, nous précisons que la commande de la première étape entraîne la facturation classique, tandis que la seconde est gratuite. L'adresse e-mail est, pour le moment, erronée; il faut continuer à utiliser [ti.sit@vd.ch](mailto:ti.sit@vd.ch) comme précédemment. Vous obtenez un acompte permettant d'utiliser gratuitement CHECKVD en contactant l'OIT (M. Roger Hug).

Au niveau technique, vous ne devez pas encore supprimer les points limites dans le fichier Interlis, à moins qu'ils soient déjà superflus à l'ancien état. En effet, ces points doivent rester en BDCO jusqu'à la validation définitive. Bien que les points soient contenus dans le fichier Interlis, nous vous demandons d'inclure tout de même le fichier point de la liste de coordonnées dans le fichier ZIP. Lors de la mise à jour après validation juridique, l'OIT élimine les points à supprimer.

Si les fichiers log issus du CHECKVD ne sont pas joints au dossier de mutation ou si le fichier Interlis présente d'emblée des défauts gênants, nous le retournerons à son auteur. Si des défauts corrigeables entraînent des pertes de temps lors de notre mise à jour, notre opérateur contactera l'auteur de la mutation et lui laissera choisir entre le renvoi ou la correction facturée à fr. 95.-/h.

## Facturation de la mise à jour de la base de données cadastrales officielle (BDCO)

Afin de tenir compte du gain de travail réalisé par notre office grâce à la mise à jour automatisée avec fichier Interlis, nous avons révisé le tarif de mise à jour de la BDCO. Parallèlement, nous majorons le procédé manuel pour respecter la décision prise par les autorités politiques lors des tables rondes à la fin des années nonante et provisoirement suspendue lors de notre basculement en 2004.

Simplifications des dossiers de mutation  
Reprise automatisée de mutation en Interlis  
Facturation de la mise à jour de la base de données cadastrales officielle (BDCO)

<i>Mutation</i>	<i>Prix de base</i>	<i>PL</i>	<i>Bât</i>	<i>Pt sit</i>	<i>No adhoc</i>
<i>points</i>	35.00	6.00	16.00	3.00	6.00
<i>Interlis</i>	60.00	2.00	5.00	0.00	3.00

Les principales nouveautés sont l'abandon d'un prix de base différencié pour les fractionnement avec zéro point limite et la gratuité des points de situation dans les mutations Interlis. Nous joignons un tableau vous simulant l'application du tarif actuel et des deux nouveaux à diverses mutations. Vous y observez que les mutations avec peu d'éléments coûtent plus cher par Interlis que par fichier point. Le gain de l'automatisation se manifeste surtout dans les gros dossiers.

A ces prix s'ajoute le contrôle à fr. 20.- pour ceux qui saisissent dans Cendo, fr. 40.- pour ceux qui ne le font pas encore.

Le dénombrement mérite aussi quelques commentaires. Hors de la zone de mandat, vous pouvez omettre de compter les éléments que vous avez levés bénévolement pour enrichir la BDCO. Dans la zone de mandat, vous pouvez ne pas prendre en compte les numéros ad hoc d'objets surfaciques que vous créez pour améliorer les données, alors que notre norme 2200 "Directives pour la mise à jour de la mensuration officielle" ne les exige pas dans le cas de votre mutation.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le responsable de la mensuration :

Le géomètre cantonal :

A. Hof

C. Favre

**Annexe**

- mentionnée

**Copie interne**

- TG et Ti

## Exemples d'émolument pour la mise à jour de la BDCO (simulation)

Prix de base

Indice	1.83	BF 0 PL	normal	PL	Bât	Pt sit	No adhoc
Mut pts/act		35.00	40.00	4.00	11.00	2.00	4.00
Mut pts/fut		35.00	35.00	6.00	16.00	3.00	6.00
Interlis		60.00	60.00	2.00	5.00		3.00

		Prix de base						Prix x indice
Type	BF 0 PL	normal	PL	Bât	Pt sit	No adhoc		
CS		1.00			91.00	9.00		
			40.00		182.00	36.00	<b>472.14</b>	
			35.00		273.00	54.00	<b>662.46</b>	
			60.00			27.00	<b>159.21</b>	
BFS	1.00					2.00		
	35.00					8.00	<b>78.69</b>	
	35.00					12.00	<b>86.01</b>	
	60.00					6.00	<b>120.78</b>	
BAT		1.00		1.00	4.00	2.00		
		40.00		11.00	8.00	8.00	<b>122.61</b>	
		35.00		16.00	12.00	12.00	<b>137.25</b>	
		60.00		5.00		6.00	<b>129.93</b>	
CS		1.00		2.00	35.00	7.00		
		40.00		22.00	70.00	28.00	<b>292.80</b>	
		35.00		32.00	105.00	42.00	<b>391.62</b>	
		60.00		10.00		21.00	<b>166.53</b>	
BFS		1.00	6.00			10.00		
		40.00	24.00			40.00	<b>190.32</b>	
		35.00	36.00			60.00	<b>239.73</b>	
		60.00	12.00			30.00	<b>186.66</b>	
BAT		1.00		1.50	25.00	5.00		
		40.00		16.50	50.00	20.00	<b>231.50</b>	
		35.00		24.00	75.00	30.00	<b>300.12</b>	
		60.00		7.50		15.00	<b>150.98</b>	
BFS		1.00	9.00			6.00		
		40.00	36.00			24.00	<b>183.00</b>	
		35.00	54.00			36.00	<b>228.75</b>	
		60.00	18.00			18.00	<b>175.68</b>	
BFS		1.00	3.00		6.00	2.00		
		40.00	12.00		12.00	8.00	<b>131.76</b>	
		35.00	18.00		18.00	12.00	<b>151.89</b>	
		60.00	6.00			6.00	<b>131.76</b>	
BFS		1.00	7.00			8.00		
		40.00	28.00			32.00	<b>183.00</b>	
		35.00	42.00			48.00	<b>228.75</b>	
		60.00	14.00			24.00	<b>179.34</b>	
BAT		1.00		2.00	16.00	5.00		
		40.00		22.00	32.00	20.00	<b>208.62</b>	
		35.00		32.00	48.00	30.00	<b>265.35</b>	
		60.00		10.00		15.00	<b>155.55</b>	
CS		1.00		1.50	2.00	2.00		
		40.00		16.50	4.00	8.00	<b>125.36</b>	
		35.00		24.00	6.00	12.00	<b>140.91</b>	
		60.00		7.50		6.00	<b>134.51</b>	
BAT		1.00		14.00	281.00	25.00		
		40.00		154.00	562.00	100.00	<b>1566.48</b>	
		35.00		224.00	843.00	150.00	<b>2291.16</b>	
		60.00		70.00		75.00	<b>375.15</b>	
BFS		1.00	9.00			2.00		
		40.00	36.00			8.00	<b>153.72</b>	
		35.00	54.00			12.00	<b>184.83</b>	
		60.00	18.00			6.00	<b>153.72</b>	